

Reims, le 13 juin 2024

Le Secrétariat Académique

à

Monsieur le Recteur

1, rue Navier
51100 Reims

Par courrier en date du 5 juin vous avez répondu à nos questions portant sur les modalités d'organisation du bac. Nous vous remercions notamment du rappel portant sur les dispenses de surveillance qui concernent les enseignants de Lettres et de Philosophie.

Vous nous rappelez également que la santé des évaluateurs fait partie de vos préoccupations principales. Permettez-nous ainsi de vous saisir d'une situation qui provoque un certain étonnement chez les personnels appelés à corriger dans certaines disciplines.

C'est en effet avec surprise que le SNES-FSU Académique a appris qu'une partie des commissions d'entente portant sur les épreuves écrites était prévue le vendredi 21 juin en toute fin de journée. C'est le cas pour la spécialité de sciences-physiques, de 18h à 20h et pour les mathématiques et les Sciences et Vie de la Terre à 17h30. Pour ces spécialités il est indiqué sur les convocations une durée prévue d'une demi-journée.

Quel est l'intérêt de positionner ces réunions aussi tardivement le vendredi alors que les épreuves concernées ont lieu soit le mercredi après-midi soit le jeudi après-midi ? De plus on ne peut pas mettre en avant les cours qui ne doivent pas être perdus, la très grande majorité des correcteurs n'en ayant plus à cette date.

En apprenant les horaires de ces commissions les enseignants concernés ont été nombreux à qualifier ces créneaux d'inutilement vexatoires et d'atteinte à leur vie familiale. Nous espérons donc que vous pourrez intervenir pour positionner ces réunions à des horaires plus conformes à une organisation normale du travail afin que les évaluateurs puissent corriger avec plus de sérénité.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Secrétariat Académique,

François Belleil
Secrétaire Académique

